



## Modifications majeures de règlements

### Saison 2022-2023

#### Nouvelles règles communes aux Interclubs Mixtes, Messieurs & Dames LFBB

---

- **Art. 6.2**  
Le noyau des équipes n'est pas limité (à 10 joueurs) dans les divisions provinciales.
- **Art. 6.2.b.vi**  
Pour être aligné dans une équipe provinciale, un joueur complémentaire ne peut avoir un classement supérieur à 9 en simple et/ou dans une discipline de double à la date de la dernière évaluation des classements qui précède le début de l'inscription des équipes ou, à défaut, au moment de sa réaffiliation.
- **Art. 7.1 & 7.2**  
Création de divisions provinciales accessibles aux équipes dont :
  - l'indice de force est inférieur à 1.250 en mixte, à 1.000 en messieurs/dames ;
  - les joueurs de base n'ont pas un classement supérieur à 9 en simple et/ou dans une discipline de double concernée à la date de la dernière évaluation des classements qui précède le début de l'inscription des équipes.
- **Art. 8.2.3.d**  
Une demande de déclassement est automatiquement acceptée pour les équipes remplissant les conditions d'accessibilité aux divisions provinciales.
- **Art. 10.1.b**  
Une équipe de district en ballottage ne peut accéder à la 1ère division provinciale que dans le respect des conditions d'accessibilité aux divisions provinciales.
- **Art. 10.1.c**  
Une relégation en division provinciale n'est possible que dans le respect des conditions d'accessibilité aux divisions provinciales.
- **Art. 10.3.e**  
L'équipe classée dernière d'une dernière division de District ne peut accéder à la 1ère division provinciale que dans le respect des conditions d'accessibilité aux divisions provinciales.
- **Art. 23.3 (rappel)**  
Un joueur ayant arrêté dans l'un des matchs d'une rencontre ne peut plus être mentionné dans une autre composition pour cette rencontre.

## Nouvelles règles spécifiques aux Interclubs Dames LFBB

---

- **Art. 5.2**  
Les dames ont dorénavant la possibilité de jouer pour deux clubs LFBB différents, dont l'un est le club d'affiliation, pour autant que ce soit dans deux championnats de genres différents (mixtes et dames).
- **Art. 7.1**  
Le Top 8 devient la Ligue 1
- **Art. 16.1.a**  
Une rencontre comporte 7 matchs : 5 doubles et 2 simples
- **Art. 16.1.b**
  - La paire visitée ayant le meilleur indice de valeur joue contre la paire visiteuse ayant le meilleur indice de valeur ;
  - La paire visitée ayant l'indice de valeur le moins élevé joue contre la paire visiteuse ayant l'indice de valeur le moins élevé.

À noter : cette règle est applicable conjointement pour les DD1 & DD2, conjointement pour les DD3 & DD4 (sauf cas de doublon pour le DM3 et/ou le DM4) et séparément pour le DD5 (sauf cas de doublon)
- **Art. 21.5**  
Les compositions des équipes seront dorénavant remises en quatre temps :
  - 1- DD1 & DD2
  - 2- DD3 & DD4
  - 3- DD5
  - 4- Les 2 simples
- **Art. 21.8**  
Les paires de doubles ne doivent plus obligatoirement rester identiques durant toute la rencontre. Une même joueuse peut donc être alignée dans deux ou trois paires de doubles différentes.  
Restrictions :
  - La composition des paires et leur ordre ne peut jamais générer un second match avec les 4 mêmes joueuses.
    - Si cette condition n'est pas respectée à la remise des compositions pour les DD3 et/ou DD4, l'ordre des paires de l'équipe visiteuse doit être inversé ;
    - Si cette condition n'est pas respectée à la remise des compositions pour le DD5, la composition de la paire de l'équipe visiteuse doit être revue dans le respect des règles d'alignement ;
  - Une même joueuse ne peut pas être alignée simultanément dans le DD1 et le DD2, ni simultanément dans le DD3 et le DD4.
  - Une même paire ne peut pas être alignée plus de deux fois lors d'une même rencontre ;
  - Une même joueuse ne peut être alignée dans plus de 3 matches lors d'une même rencontre.

Exemple :

### 1- Remise des compositions DD1 & DD2

	Equipe X			Equipe Y		
<b>DD1</b>	Paire 1	Joueuse B (5)	Joueuse C (7)	Paire 1	Joueuse B (4)	Joueuse C (4)
<b>DD2</b>	Paire 2	Joueuse A (4)	Joueuse D (9)	Paire 2	Joueuse D (5)	Joueuse E (6)

### 2- Remise des compositions DD3 & DD4

	Equipe X			Equipe Y		
<b>DD3</b>	Paire 1	Joueuse B (5)	Joueuse C (7)	Paire 1	Joueuse A (3)	Joueuse C (4)
<b>DD4</b>	Paire 2	Joueuse A (4)	Joueuse D (9)	Paire 2	Joueuse D (5)	Joueuse E (6)

Le DD4 est identique au DD2, il faut dès lors inverser les paires de l'équipe Y comme suit :

	Equipe X			Equipe Y		
<b>DD3</b>	Paire 1	Joueuse B (5)	Joueuse C (7)	Paire 2	Joueuse D (5)	Joueuse E (6)
<b>DD4</b>	Paire 2	Joueuse A (4)	Joueuse D (9)	Paire 1	Joueuse A (3)	Joueuse C (4)

### 3- Remise des compositions DD5

	Equipe X			Equipe Y		
<b>DD5</b>	Paire 1	Joueuse A (4)	Joueuse B (5)	Paire 1	Joueuse A (3)	Joueuse C (4)

À noter que les paires suivantes ne peuvent plus être alignées (Une même paire ne peut pas être alignée plus de deux fois lors d'une même rencontre) :

Equipe X		Equipe Y	
Joueuse B (5)	Joueuse C (7)	Joueuse D (5)	Joueuse E (6)
Joueuse A (4)	Joueuse D (9)		

### 4- Remise des compositions des SD

	Equipe X	Equipe Y
<b>SD1</b>	Joueuse C (6)	Joueuse A (3)
<b>SD2</b>	Joueuse D (9)	Joueuse B (4)

À noter que les joueuses suivantes ne peuvent plus être alignées en simple (Une même joueuse ne peut être alignée dans plus de 3 matches lors d'une même rencontre) :

Equipe X	Equipe Y
Joueuse A (4)	Joueuse C (4)
Joueuse B (5)	

## Nouvelles règles spécifiques aux Interclubs Mixtes LFBB

**Saison transitoire** : ce règlement tient compte d'un passage d'un Top 16 à deux divisions de Ligue, de 8 équipes chacune, lors de la saison 2023-2024.

- **Art. 5.2**  
Les dames ont dorénavant la possibilité de jouer pour deux clubs LFBB différents, dont l'un est le club d'affiliation, pour autant que ce soit dans deux championnats de genres différents (mixtes et dames).
- **Art. 10.2 (règles transitoires)**
  - c. L'équipe finaliste, les demi-finalistes et l'équipe classée 3ème de chaque série gagnent un droit de maintien en Ligue 1. De même pour l'équipe classée 4ème d'une des deux séries et ayant le nouvel indice de force le plus élevé.
  - d. L'équipe classée 4ème d'une des deux séries et ayant le nouvel indice de force le plus faible, ainsi que l'équipe classée 5ème d'une des deux séries et ayant le nouvel indice de force le plus élevé, sont en ballottage en Ligue 1.
  - e. L'équipe classée 5ème d'une des deux séries et ayant l'indice de force le plus faible, ainsi que les équipes classées 6èmes et 7èmes de chaque série, descendent en Ligue 2.  
De plus, les équipes classées 7èmes sont en ballottage.
  - f. Le dernier de chaque série se voit infliger une pénalité d'une division (cf. Art. 10.1.c) et descend en D1 (District).

## Nouvelles règles spécifiques aux Interclubs Messieurs LFBB

**Saison transitoire** : ce règlement tient compte d'un passage d'un Top 12 à deux divisions de Ligue, de 8 équipes chacune, lors de la saison 2023-2024.

- **Art. 10.2 (règles transitoires)**
  - c. L'équipe championne, l'équipe finaliste et les équipes classées de la 2ème à la 3ème place de chaque série gagnent un droit de maintien en Ligue 1.
  - d. Les équipes classées à la 4ème place de leur série sont en ballottage en Ligue 1.
  - e. Les équipes classées à la 5ème place de leur série descendent en Ligue 2.
  - f. La dernière équipe de chaque série se voit infliger une pénalité d'une division et descend en D1 (District).
- **Art. 16.1.b**
  - La paire visitée ayant le meilleur indice de valeur joue contre la paire visiteuse ayant le meilleur indice de valeur ;
  - La paire visitée ayant l'indice de valeur le moins élevé joue contre la paire visiteuse ayant l'indice de valeur le moins élevé.

À noter : cette règle est applicable conjointement pour les DM1 & DM2 et conjointement pour les DM3 & DM4 (sauf cas de doublon pour le DM3 et/ou le DM4).

- **Art. 21.5**  
Les compositions des équipes seront dorénavant remises en trois temps :
  - 1- DM1 & DM2
  - 2- DM3 & DM4
  - 3- Les 4 simples

- **Art. 21.8**  
Les paires de doubles ne doivent plus obligatoirement rester identiques durant toute la rencontre. Un même joueur peut donc être aligné dans deux paires de doubles différentes.  
Restrictions :
  - La composition des paires et leur ordre ne peut jamais générer un second match avec les 4 mêmes joueurs. Si cette condition n'est pas respectée à la remise des compositions pour les DM3 et/ou DM4, l'ordre des paires de l'équipe visiteuse doit être inversé ;
  - Un même joueur ne peut pas être aligné simultanément dans le DM1 et le DM2, ni simultanément dans le DM3 et le DM4.

## **Nouvelles règles spécifiques aux Interclubs Loisirs LFBB**

---

- **Art. 5.1**
  - Possibilité pour un·e affilié· de jouer pour un autre club sans passer par une procédure de prêt
  - Classements limités à 9 pour les dames, à 10 pour les messieurs
- **Art. 10.1**  
Toutes les rencontres doivent se jouer entre le 15 septembre et le 15 avril de la saison en cours.
- **Art. 10.2**  
Une rencontre ne peut débuter avant 10 heures un jour de weekend ou un jour férié.
- **Art. 11.1**  
Toute demande d'avancement ou de report d'une rencontre doit être introduite auprès du club adverse concerné au plus tard 7 jours avant la rencontre.
- **Art. 11.3**  
Toute demande de report d'une rencontre pour cas de force majeure doit être introduite jusqu'à 4 heures avant la rencontre.
- **Art. 13**  
Par défaut, chaque rencontre mixte est jouée selon le format et l'ordre suivant :
  - 2 doubles messieurs
  - 2 doubles dames
  - 1 simple messieurs
  - 1 simple dames
  - 2 doubles mixtes

Par défaut, chaque rencontre messieurs/dames est jouée selon le format et l'ordre suivant :

  - 6 doubles
  - 2 simples

Les équipes peuvent cependant décider entre elles d'adopter tout autre format de rencontre pour autant que ce format compte 8 matches et qu'un accord soit trouvé au plus tard 24 heures avant la rencontre. À défaut d'accord, le format par défaut sera d'application.
- **Art. 13**  
Toutes les rencontres se jouent avec des volants en plumes sauf accord des deux capitaines d'équipes pour jouer toute la rencontre ou seulement certains matches avec des volants synthétiques.
- **Art. 16**
  - Les Capitaines s'échangent entre eux les compositions pour les deux prochains matches.

- Les paires de doubles ne doivent plus obligatoirement rester identiques durant toute la rencontre. Un même joueur peut donc être aligné dans deux ou trois paires de doubles différentes.

Restrictions :

- o La composition des paires et leur ordre ne peut jamais générer un second match avec les 4 mêmes joueurs. À défaut, l'ordre des paires devra être inversé ou la composition des paires de l'équipe visiteuse devra être revue ;
- o Une même paire ne peut pas être alignée plus de trois fois lors d'une même rencontre ;
- o Un même joueur ne peut pas être aligné dans plus de 3 matches lors d'une même rencontre.

## Tarification

---

- **Art. 6.1**
  - Suppression de l'amende pour publication des résultats d'un tournoi amical.
  - Suppression de l'amende pour participation d'un joueur loisir

## ROI

---

- **Art. 10.2**  
Un joueur « loisir » qui participe à plus d'une compétition officielle par saison devient automatiquement un joueur « compétiteur ». Le statut est modifié automatiquement par la cellule compétitions et la différence de cotisation sera facturée via son club d'affiliation.
- **Art. 17.1**  
Les dames, au niveau L.F.B.B., peuvent représenter le club prêteur pour un championnat, et le club receveur pour un autre championnat de genre différent.

## Règlement disciplinaire

---

- **Art. 15.2, 15.3 & 15.4**  
Introduction d'un système de sanction sportive sur base de points de pénalité (code de conduite)

Infraction	Nbre de points
Carton jaune	1
Carton rouge	2
Inscrit à + d'un tournoi un même jour	2
Forfait volontaire non valablement justifié	2

- Chaque point de pénalité a une durée de validité de 12 mois ;
  - Un joueur est interdit de toute compétition durant 3 mois dès qu'il totalise 4 points de pénalité ou plus. Dès la fin de sa suspension, ses deux points de pénalité les plus anciens sont retirés de son compteur de points de pénalité ;
  - Le cas échéant, la sanction automatique est notifiée au joueur par la cellule compétitions.
- **Art. 16**
    - On distingue, après le tirage au sort :
      - Le forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
        - Soit à ne pas se présenter à son premier match d'une quelconque journée du tournoi sans prévenir et sans raison valable ;
        - Soit à renoncer à jouer un match sans raison valable ;

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux du tournoi débutés le jour du forfait, ou débutés le-s jour-s précédent-s si les tableaux concernés sont organisés en plusieurs jours.

À noter : un forfait volontaire entraîne l'obligation de présenter un justificatif d'absence au responsable compétitions endéans les 5 jours ouvrables qui suivent la fin de la compétition. À défaut de justificatif (valable), le joueur sera sanctionné d'une pénalité de 2 points au code de conduite.

b. **Le forfait involontaire partiel** qui consiste pour un joueur inscrit :

- Soit, pour une raison valable laissée à l'appréciation du juge-arbitre, d'arriver suffisamment en retard au tournoi pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée. Ce forfait entraîne uniquement la perte de tous le-s match-s concerné-s par WO (en poule, un WO entraîne un WO pour tous les autres matchs de la poule).

Exemple :

Un joueur arrive en retard (valablement justifié) pour son simple qui était programmé le samedi à 09h00, il est WO pour ce tableau mais il peut encore participer aux autres disciplines dans lesquelles il est inscrit.

- Soit de ne plus être en mesure de disputer le prochain match de la journée pour une raison valable laissée à l'appréciation du juge-arbitre. Ce forfait est assimilé à un abandon et entraîne la perte de tous les matches restant à jouer dans les tableaux disputés le jour du forfait.

Exemple :

Un tournoi organise les doubles le samedi et les simples le dimanche. Un joueur abandonne (pour une raison valable) dans son double messieurs le samedi à 14h30. Il ne peut plus disputer son double mixte qui était programmé le samedi à 16h00. Cependant, il peut disputer son simple qui est programmé le dimanche à 10h30.

c. **Le forfait involontaire général** qui consiste pour un joueur inscrit :

- De ne pas être en mesure de se présenter au tournoi pour une raison valable laissée à l'appréciation du juge-arbitre. Ce forfait est assimilé à un abandon et entraîne la perte de tous les matches à jouer dans les tableaux débutés le jour du forfait.

À noter : un forfait involontaire, partiel ou général, dispense le joueur de l'obligation de présenter un justificatif d'absence au responsable compétitions.

2. Le juge-arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur le tournoi dont il a la responsabilité. Il en informe le joueur avant le match concerné s'il dispose des informations nécessaires. À défaut d'informations, le forfait est automatiquement déclaré comme volontaire.
3. Tous les forfaits constatés au cours d'un tournoi sont consignés par le juge-arbitre du tournoi dans les fichiers prévus à cet effet, avec tous les éléments portés à sa connaissance permettant d'apprécier le caractère volontaire ou non du forfait.

• **Art. 17.3**

Suppression de l'obligation de remettre un certificat de reprise si un joueur désire reprendre la compétition avant le terme de la période d'incapacité mentionnée sur son certificat médical. Le cas échéant, la LFBB décline toute responsabilité quant au risque de reblessure et de non-couverture de celle-ci par l'assureur.

## Règlement Compétitions

---

- **Art. 111.3 (LFBB)**  
Le statut d'un joueur « loisir » participant à son 2ème tournoi au cours d'une même saison est automatiquement modifié par la cellule compétitions en statut « compétiteur ».
  
- **Art. 114 (LFBB)**  
Introduction d'une catégorie 'Novices' selon les principes suivants :
  1. Une catégorie 'Novices' peut être créée, pour une ou plusieurs disciplines, au sein du classement 12.
  2. Un joueur novice doit répondre aux critères suivants :
    - Avoir le classement 12 dans ses 3 disciplines ;
    - Avoir une moyenne de montée inférieure à 14 dans la discipline concernée et inférieure à 25 dans les autres disciplines.
  3. Un tableau 'Novices' ne peut générer que maximum 4 matches par joueur 'novice'.
  4. Plusieurs tableaux 'novices' peuvent être créés pour un même tournoi et une même discipline.
  5. Une catégorie 'Novices' ne peut être fusionnée avec un classement supérieur.
  
- **Art. 125.2 (LFBB)**  
Les tableaux accessibles uniquement aux joueurs classés 12 « novices » sont joués avec des volants synthétiques sauf si accord entre les joueurs pour jouer en plumes.

## Règlement Tournois

---

- **Art. 209.2 (LFBB)**  
Pour tout désistement d'une tête de série qui intervient après le contrôle de la cellule compétitions et avant le tirage au sort, les têtes de série sont régénérées par le juge-arbitre pour le-s tableau-x concerné-s.
  
- **Art. 214 (LFBB)**  
Introduction des tableaux de consolation :
  1. Chaque joueur d'un tableau principal (« main draw ») qui perd son premier match peut être versé dans un tableau de consolation correspondant.
  2. Le tableau de consolation est un tableau à élimination directe et définitive.
  3. Les joueurs qui perdent par WO dans le tableau principal ne sont pas repêchés.
  4. Les joueurs qui gagnent par WO lors d'un premier tour incomplet (« pré-tour ») du tableau principal seront repêchés s'ils perdent au tour suivant.
  5. Le premier tour du tableau de consolation ne peut débuter qu'après la fin du premier tour complet du tableau principal.